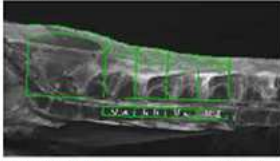


### - CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission  
du 11 Juin 2013  
n° 2013/282/UE



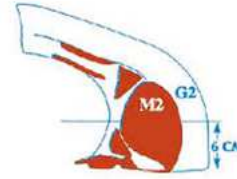
- G3 : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle glutéus medius.
- G4 : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
- M3 : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle glutéus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
- M4 : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 G3 - 0,133 G4 + 0,111 M3 + 0,036 M4$$

### - CLASSEMENT AVEC LE CGM -

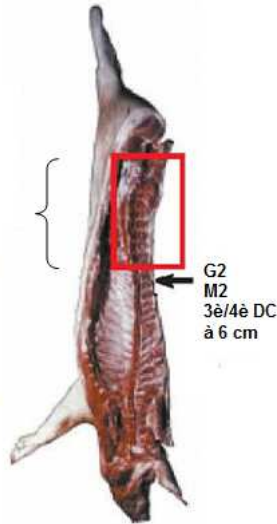
Décision de la Commission  
du 28 Juillet 2008  
n° 2008/677 CE



- G2 : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3è/4è dernière côte.
- M2 : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 G2 + 0,144 M2$$



### - CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS	
Gamme basse	82 à 86,9 kg
Cœur Gamme	87 à 99 kg
Gamme haute	99,1 à 105 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGERES	
P1	P2
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg
P3	
de 78 à 81,9 kg	
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS	
P4	
de 105,1 à 110 kg	
P5	
de 110,1 à 120 kg	

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

### - PORC FRANCAIS - QUALITE TRACABILITE -

**Porcs qualifiables :** Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale et observations pièces majeures.

**Porcs qualifiés :** Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité d'indicatif de marquage.

**Lisibilité :** Carcasse dont l'indicatif de marquage a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc qui compte 3 notes :

GRILLE DE NOTATION DE LA QUALITE DU TATOUAGE		Note de Lisibilité	PLUS VALUE QUALITE	
1.	E22ABC Lisible	A	% Lisibles > 95%	= (% Lisibles x 2cts) / 100
2.	E22ABC Moyennement lisible (problème d'encrage)	B	% Lisibles < 95%	= ((% Lisibles x 2cts) + (% Illisibles - 5%) x -5cts) / 100
3.	E2 ABC Difficilement lisible			
4.	E2 / P Lisible	C (SM)		
5.	Sans tatouage			

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule.

**Ajournement :** Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg.

**BE :** Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

#### Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)

- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :

Poids estimé sans PRH = arrondi de (1,392 + 0,964 x poids avec PRH) à 0,1 près

### - VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrières
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrières
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échine, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	1 Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR	
47	Accident d'abattage
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Souillures

00	RAS
01	Tête

PIECES NOBLES	
02	1 Demi-carcasse avec tête
03	1 Demi-carcasse sans tête
04	1 Quart avant avec épaule
05	1 Quart avant sans épaule
06	2 Quarts avant avec épaule
07	2 Quarts avant sans épaule
08	1 Quart arrière
09	2 Quarts arrières
10	1 Jambon + pied
11	1 Jambon sans pied
12	1 Grasset
13	1 Partie de jambon
14	1 Hanche
15	2 Jambons + pieds
16	2 Jambons sans pieds
17	2 Grassets
18	2 Parties de jambon
19	2 Hanches
20	1 Rein de porc
21	1 Longe
22	1 Partie de longe
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)
24	
25	2 Reins de porc
26	2 Longes
27	2 Parties de longe
28	2 Pointes (pointe longue ou filet)
29	1 Echine
30	1 Partie d'échine
31	2 Echines
32	2 Parties d'échine
33	1 Epaule
34	1 Palette
35	1 Hanche pointe
36	2 Epaules
37	2 Palettes
38	2 Hanches pointes
39	1 Coffre
40	1 Partie de coffre
41	2 Coffres
42	2 Parties de coffre
43	1 Jambonneau arrière
44	2 Jambonneaux arrières
60	1 Poitrine
61	1 Partie de poitrine
62	1 Creux de poitrine sans couenne
63	1 Creux de poitrine avec couenne
65	2 Poitrines
66	2 Parties de poitrine
67	2 Creux de poitrine sans couenne
68	2 Creux de poitrine avec couenne

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE	
77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

#### BASES DE CALCUL SUR LE BORDEREAU

Pesée sans tête - Paiement sur P1 avec plus value de +0.10€/kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Paiement sur Poids 1 ou moyenne du lot	Paiement sur P2 et -0.18€ / kg restants
Paiement sur P2 sans moins value sur les kg restants	Saisie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE